

BULLETIN D'INFORMATION

DATE:

Luxembourg, le 26 septembre 1958

NOUVEL ACCORD AVEC LA SUISSE

*Balladore
#32*

Un accord sur les frets et conditions de transport du charbon et de l'acier sur le Rhin a été paraphé aujourd'hui à LALE par une délégation suisse présidée par M. SCHALLER, Conseiller national, et une délégation de la Haute Autorité présidée par M. BALLADORE-PALLIERI, directeur de la Division des Relations Extérieures. Les représentants des états membres intéressés de la C.E.C.A. assistaient aux négociations.

Ce nouvel accord qui devra encore être ratifié par le Conseil Fédéral Suisse et approuvé par le Conseil de Ministres de la C.E.C.A. associera la Suisse à l'accord relatif à la navigation rhénane qui avait été conclu entre les gouvernements des six états membres de la CECA le 9 juillet 1957.

Après l'accord de Consultation entre la Confédération Suisse et la Haute Autorité (signé le 7 mai 1956 et entré en vigueur le 26 janvier 1957) et l'accord relatif à l'établissement de tarifs directs internationaux pour le trafic de produits de la Communauté en transit par la Suisse (signé le 28 juillet 1956 et entré en vigueur le 1 juin 1957), ce nouvel accord resserrera encore les liens existant entre la Confédération Suisse et la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

*

*

*